



## NOTE INTRODUCTIVE AU PROJET D'ETABLISSEMENT

Le texte ci-dessous constitue notre projet d'établissement.

Ce document exprime notre volonté collective de réaliser pendant les trois prochaines années les quelques actions définies comme prioritaires par et pour notre communauté éducative. Celles-ci s'inscrivent dans le cadre du décret « Mission » du 24 juillet 1997.

La mise en œuvre de notre projet d'établissement ne débute pas avec l'obligation décréte : elle s'inscrit dans la continuité des actions entreprises ces dernières années et dans la tradition de notre école. Ces réalisations déjà présentes constituent un appui important sur lequel les innovations projetées s'enracinent. C'est pourquoi on trouvera également des traces de ce « capital de départ » dans le texte ci-dessous.

Le projet d'établissement représente une intention que nous nous engageons à concrétiser. En choisissant ces quelques priorités, notre objectif est de les faire aboutir. Bien sûr, ces intentions devront être confrontées aux réalités du terrain et notamment à une disponibilité des moyens nécessaires à leur mise en œuvre. Pour effectuer cette confrontation entre nos intentions et nos actions, nous nous engageons à évaluer régulièrement l'avancement de notre projet ainsi que les résultats au terme de trois ans. Si des actions n'ont pu aboutir, si des défis n'ont pu être relevés, au moins devons-nous en identifier les raisons et mettre en œuvre les actions de régulation nécessaires.

Voici l'esprit dans lequel nous souhaitons que ce projet d'établissement soit lu tant au départ qu'à son terme.

Ce projet d'établissement prolonge et concrétise les projets éducatifs (« Être S'Mich ») et pédagogiques.

L'équipe éducative et le conseil de participation de l'École Saint-Michel ont défini, par ce document, les axes de travail dans lesquels ils s'investiront durant les trois années à suivre :

1. Axe pédagogique
2. Axe méthodologique et organisationnel
3. Axe du développement corporel
4. Axe culturel
5. Axe pastoral

## 1. Axe pédagogique

L'équipe enseignante ciblera, de concert, sa réflexion sur la continuité et la construction des apprentissages.

Elle développera des outils qui les favoriseront, qui déterminera aussi la traçabilité du parcours scolaire de l'élève.

Elle apportera une attention particulière aux élèves en difficulté notamment par une collaboration étroite entre les titulaires de classe et l'équipe de remédiation. Celle-ci privilégiera la remédiation immédiate au sein des classes sans oublier le travail de préceptorat ou le travail avec des groupes d'élèves présentant des difficultés similaires.

Les élèves présentant des difficultés spécifiques reconnues (dyslexie, dysorthographe, dyscalculie, dysphasie, troubles de la concentration, haut potentiel ...) pourront bénéficier d'aménagements raisonnables palliant en partie leurs difficultés. Une enseignante aura la responsabilité de soutenir ces élèves et sera la garante de la mise en place de ces aménagements en coordination avec les titulaires, les autres maîtres d'adaptation et le CPMS.

L'ensemble des formations continuées ainsi que le contenu des journées pédagogiques seront déterminés en fonction de cet axe défini.

## 2. Axe méthodologique et organisationnel

### a) Les temps de concertation

Ils se pratiqueront en cycles, à raison de 2h/semaine.

Ceux-ci devront permettre :

- > une planification dans le temps des activités du cycle
- > une régulation dans le temps et dans les contenus des activités du cycle
- > l'organisation pratique des activités en cycle
- > une coordination de travail et de stratégie inter-cycles
- > un regard pluriel sur les enfants dans leurs compétences et leurs comportements

### b) L'évaluation

Cet outil se veut être la trace d'un chantier de réflexion portant sur l'évaluation formative. Dès lors, les menus de compétences et de savoir sur une durée de cycle seront annoncés dès l'entame de celui-ci aux élèves et aux parents.

> il constituera une planification de compétences connue par les élèves au premier chef.

> il comprendra une auto-évaluation des élèves, notamment en termes de comportement. Plus spécifiquement :

- l'évaluation en éducation physique s'établit sur toute la durée de la scolarité primaire basée également sur une planification des compétences annoncée préalablement.

- les traces d'évaluation des cours de religion porteront sur les connaissances religieuses des élèves.
- les agents P.M.S seront opérateurs d'épreuves d'observation visant à affiner l'orientation des élèves vers le secondaire.
- évaluations externes :
  - bilans interdiocésains en fin de P2 et de P4
  - épreuve externe CF en octobre en P3 et P5
  - épreuve externe CF pour l'attribution du CEB en P6

### c) Contacts Parents

Ces contacts sont organisés comme suit :

- > une rencontre collective par classe ou par cycle en début d'année scolaire afin de permettre aux enseignants d'exposer leurs projets et leurs fonctionnements
- > des rencontres individuelles, en fonction des besoins de l'élève, souhaitées par les enseignants ou les parents; accompagnés éventuellement de « personnes ressources » (logopèdes, psychologues, etc.)

### d) Les tâches à domicile

Les tâches à domicile : > devront promouvoir l'organisation du travail et sa gestion dans le temps par l'élève

la recherche et la mémoire

> devront être panifiées dans le temps

> ne pourront être l'objet d'une évaluation-sanction

Au-delà des termes du décret, la possibilité d'effectuer des tâches facultatives sera offerte aux élèves

### e) L'organisation des classes de dépaysement

Chaque élève du primaire participe à des classes de dépaysement ou une semaine socioculturelle une fois sur le cycle. Ceci favorisera :

- > la socialisation de chaque élève au sein d'un groupe
- > l'autonomie dans ses comportements
- > une autre « analyse » de l'élève dans un contexte différent
- > l'éveil à l'écologie et au monde extérieur

### **3. Axe du développement corporel**

L'équipe des maîtres spéciaux d'éducation physique et les institutrices maternelles chargées des séances de psychomotricité, de gymnastique et de natation, rendront opérationnelles les initiatives suivantes :

- > l'organisation de 2 séances hebdomadaires de psychomotricité en 3<sup>e</sup> maternelle
- > l'organisation d'une séance hebdomadaire de psychomotricité en 1<sup>ère</sup> primaire
- > l'organisation de 2 séances hebdomadaires de psychomotricité dès 2 1/2 ans
- > l'organisation d'une séance de natation hebdomadaire dès la 2<sup>ème</sup> primaire
- > la transmission d'observations d'élèves en la matière, aux titulaires de classe
- > l'organisation de journées sportives afin de faire découvrir aux élèves, un éventail large de disciplines sportives
  - l'envie de la pratique sportive
  - l'esprit d'équipe
  - l'effort individuel
  - le dépassement personnel

### **4. Axe culturel**

L'école se met en projet d'organiser un événement tous les deux ans qui sera basé sur l'éveil musical. Pour ce faire seront mises en place des séances de travail hebdomadaires en la matière, jusqu'en 4<sup>ème</sup> primaire sous la conduite d'opérateurs professionnels.

Cette initiative permettra à l'élève :

- d'être valorisé dans ses productions
- d'aller à la découverte de ce qui est différent, inconnu à l'école
- de se mobiliser autour d'un projet commun et cohérent.

L'école organisera des ateliers d'expression orale dès la maternelle qui permettra à l'élève

- d'évoluer vers une expression clairement reçue par le récepteur
- d'enrichir son vocabulaire
- d'exprimer ses sentiments, sa personnalité.

### **5. Axe pastoral**

Les maîtres spéciaux de religion et les titulaires développeront :

- le lien entre l'axe culturel et l'axe pastoral afin de favoriser l'accès de l'élève à l'intériorité
- des activités spécifiques liées aux temps forts de l'année liturgique afin de sensibiliser les élèves à un sentiment d'appartenance à un groupe ECOLE à spécificité chrétienne
- l'accès des élèves au langage symbolique
- un partenariat avec un orphelinat du tiers-monde.